



JEUDI 9 septembre.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1^{er} septembre est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

Mathieu

AVIS.

A partir du premier septembre, la GAZETTE DE LIÈGE, affiches, annonces et avis divers, est réunie au journal MATHIEU LAENSBERGH, par suite de conventions entre les propriétaires. En conséquence, MM. les abonnés à la Gazette de Liège sont prévenus qu'au lieu de cette feuille, ils recevront le Mathieu-Laensbergh jusqu'à l'expiration de leur abonnement, qu'ils peuvent renouveler aux bureaux ci-dessus indiqués.

MM. les Notaires, Avoués, etc., qui ont des comptes ouverts au bureau de la Gazette de Liège, ainsi que toutes autres personnes, pourront les continuer en faisant remettre ou adresser chez M. Latour, imprimeur-libraire rue du Pont-d'Ile, les copies des annonces qu'ils désireront faire insérer dans le Journal Mathieu Laensbergh, et ce, sous les mêmes conditions que celles de ladite Gazette.

Ce changement n'en apporte aucun dans le personnel de la rédaction du journal Mathieu Laensbergh.

EXTÉRIEUR.

BRÉSIL.

Rio-Janéiro, le 18 juin. — L'Etoile brésilienne, du 14, contient la proclamation adressée par l'empereur à tous ses sujets, à l'occasion de l'avis reçu de l'armement qui se faisait dans le Tage, d'une expédition destinée contre le Brésil. Ce prince appelle dans cette proclamation tous les Brésiliens aux armes, en déclarant que leur devise et la sienne doivent être *indépendance ou la mort*. Il ajoute : *Notre empereur et défenseur perpétuel, qui abhorre et méprise, comme vous savez, l'oisiveté et les délices du trône, veut lui-même tirer l'épée, et il jure de nouveau de mourir, s'il est nécessaire, avec cette épée à la main au milieu des braves phalanges brésiliennes. Accourez, réunissez-vous autour de moi, et la victoire est à nous. Courage, Brésiliens ! si l'ennemi met le pied sur notre territoire, opposez-lui toute la résistance possible ; si, contraints par des forces supérieures, vous êtes obligés de lui céder le terrain, n'abandonnez vos villes et vos villages qu'après les avoir dévastés ; retirez-vous dans l'intérieur, élevez-y des retranchemens ; coupez à l'ennemi toutes ses communications, et soyez sûrs qu'abandonné aux faibles, incertains et tardifs secours d'un pays aussi éloigné que le Portugal, il sera bientôt réduit à la misère, et que dans le moment opportun nos escadres viendront à votre secours pour consommer sa honteuse expulsion.*

D'après d'autres articles publiés par l'Etoile, on voit que des nouvelles postérieures venues d'Europe, n'ont pas tardé à faire voir que les premiers rapports étaient singulièrement exagérés (Voyez article Angleterre), et les esprits n'ont en conséquence pas tardé à se rassurer. L'escadre chargée du blocus de Fernambuco qui, comme on l'a précédemment annoncé, avait, dans le premier moment d'alarme, été rappelée à Rio-Janéiro, était à tout-instant attendue dans ce port ; tous les bâtimens de guerre qui se trouvaient dans l'arsenal étaient d'ailleurs armés avec la plus grande activité.

M. Plancher, de Paris, a été nommé par un décret de l'empereur imprimeur impérial. La proclamation publiée par notre monarque a été imprimée par ce Français.

Le chevalier Grand sire, naturaliste français, dit le *Diario de Rio-Janéiro*, a pu, dans son séjour parmi nous, apprécier la marche de notre gouvernement et juger de l'avenir prospère réservé au Brésil. L'empereur aime les savans, et il n'a pu entendre sans intérêt et sans douleur le récit des malheurs de l'illustre naturaliste Bonpland, prisonnier dans la province du Paraguay. M. Grand sire nous remet à ce sujet la note suivante :

« Si les savans de l'Europe gémissent depuis près de trois ans sur la captivité arbitraire de leur malheureux collègue M. Bonpland, le vif intérêt que dans l'Amérique on prend au sort de ce savant naturaliste, sur la perte des précieux documens qu'il a recueillis pour en enrichir le domaine des sciences, documens très-intéressans par eux-mêmes, et qui doivent compléter les notions que l'Europe possède sur le sud de l'Amérique, grâce aux voyages scientifiques et périlleux de M. le Baron de Humboldt, digne collègue et ami de M. Bonpland. Tandis qu'en Europe les corps savans déplorent l'infortune de l'illustre voyageur retenu dans les fers à trois mille lieues de sa patrie, au Brésil la même sollicitude a éveillé toute la sollicitude du chef du gouvernement et de son auguste épouse, qui n'ont épargné aucun effort pour rendre M. Bonpland à sa patrie, aux sciences et à sa famille. L. M. I. ont ordonné toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à sa captivité, et le ministre chargé de cette commission en attend les plus heu-

reux et les plus prompts résultats. L'Europe peut déjà envisager le degré de prospérité auquel arrivera le Brésil sous le règne de Pierre I^{er}. que la Providence a donné aux Brésiliens, à l'époque la plus remarquable de leur histoire, celle où ils viennent de déclarer leur indépendance. Arrivé dans cet empire avec l'intention d'aller au Paraguay, j'ai dû à mes relations avec les savans et avec les personnes les plus marquantes de Rio-Janéiro, de pouvoir être témoin de l'intérêt que l'empereur prend aux sciences et aux arts, seules bases sur lesquelles peuvent s'établir la gloire et la fortune des nations.

« En offrant l'hommage de mon respect à ce prince qui, par son amour pour une sage liberté, a déjà su conquérir une gloire durable, j'ai cru qu'il était de mon devoir de lui apprendre que l'objet de mon voyage était de découvrir la correspondance qui peut exister entre la rivière Parana et celle des Amazones. L'affabilité avec laquelle il m'a écouté m'a encouragé à demander à S. M. sa médiation en faveur du naturaliste Bonpland, mon ami. Le succès de cette démarche a dépassé mes espérances : S. M. a eu la bonté de me dire qu'elle comptait au sort de M. Bonpland, et après différentes réflexions sur le motif de mon voyage, elle a ajouté : « Je désire beaucoup voir M. Bonpland en liberté ; je désire aussi avoir le plaisir de vous revoir, quoique je craigne beaucoup que vous n'éprouviez le même sort que d'autres savans ont trouvé au Paraguay. » Ayant été présenté à l'impératrice, elle m'a accueilli avec cette douceur et cette affabilité qui sont lapanage des princes de sa maison. Elle m'a fait de grands éloges de M. Humboldt dont les écrits lui sont très-connus, et elle a montré la même chaleur que son époux pour la délivrance de M. Bonpland. L'impératrice est elle-même naturaliste ; elle a fait de la minéralogie l'objet d'une étude particulière, et son cabinet en ce genre est un des plus complets qui existent. Pendant le tems de cette audience, mon attention s'est portée sur la princesse impériale, qui a déjà un air de noblesse et de majesté au-dessus de son âge. »

AFFAIRES DE GRÈCE.

Corfou, le 30 juillet. — La mer est encore une fois couverte des débris de la flotte ottomane. Les plages de l'Archipel retentissent des cris de victoire à la croix ! L'intrépide Canaris, le héros de la Grèce, a incendié, dans la nuit du 24 au 25 de ce mois, l'armée navale ottomane dans le port de Mitylène. Le capitain-pacha, avec un petit nombre de ses bâtimens est parvenu à s'échapper et à se réfugier dans le golfe de Smyrne. Voilà sommairement ce que nous apprenons au sujet de cette grande catastrophe. La Grèce sera libre par ses seuls moyens....

Du 1^{er} août. — Ce fut le 7 juillet au matin, trois jours après l'événement d'Ipsara, que l'escadre de l'amiral Miaouli-Vocos arriva aux atterages de cette île, où se trouvaient neuf mille Turcs occupés à se disputer les lambeaux de la ville à moitié détruite qu'ils occupaient. Le capitain-pacha s'était éloigné depuis vingt-quatre heures de ces parages. A l'aspect du labarum, les barbares poussent d'affreux hurlemens. Ils se croient trahis, ils n'opposent aucune résistance, et deux mille schypetars mahométans, provenant de Salonique, sont les seuls qui répondent au feu des chrétiens. Leurs efforts sont vains. Deux frégates turques et dix bricks embrasés portent l'épouvante parmi les infidèles, qui se précipitent à la mer, et, le 10 au soir, plus de sept mille infidèles avaient péri. Le rivage était jonché de débris, les montagnes teintes de sang, et l'escadre grecque s'était mise à la poursuite d'une soixantaine de barques, en força quarante à s'échouer sur les rivages de Chio, où un grand nombre se sont perdus corps et biens.

Nos correspondans de Malte nous annoncent que le pacha d'Egypte vient de résilier tous les contrats de nolis qu'il avait passés pour transporter des troupes en Grèce. On ne connaît pas encore les motifs de ce changement de conduite.

C'est un misérable, nommé Bougliago et une vingtaine de Francs, qui spéculèrent en 1822 sur le sang des habitans de Chio, que les Ipsariotes ont pendus, le 12 juillet dernier. Ces brigands étaient venus pour acheter les dépouilles des chrétiens, avec une bande de juifs qui ont subi le même sort. (*Journal des Débats.*)

Du 6 août. — Lorsque la flotte des Hydriotes et des Spezziotes parut avec dix-huit brûlots devant Ipsara, les vaisseaux turcs qui étaient à l'ancre, la voyant arriver, s'enfuirent à toutes voiles après avoir coupé les câbles des ancres, et abandonnèrent lâchement les troupes débarquées. Celles-ci se voyant livrées à elles-mêmes se précipitèrent du côté du rivage avec les prisonniers et le butin, mais les Ipsariotes, aidés du secours des Hydriotes et des Spezziotes, les taillèrent en pièces, et l'on peut dire qu'il n'échappa pas un seul Turc à ce carnage. Au moment où ils voulurent monter sur les bâtimens de transport, entraînant avec eux des Ipsariotes de tout âge et de tout sexe, on vit les prisonniers s'entre-tuer eux-mêmes pour ne pas rester entre leurs mains. Beaucoup

de femmes et de jeunes filles se jetèrent dans la mer, où elles aimèrent mieux périr que d'être la proie des ennemis.

La perte des Ipsariotes est évaluée à 700 personnes. Sept bâtimens de transport, chargés de munitions, furent pris par les Grecs. On dit que la flotte des Turcs en avait 200 avec elle. Soixante mille piastres, envoyées à Patras par le vice-roi d'Egypte, devinrent également la proie des vainqueurs.

— On écrit ce qui suit de Corfou, en date du 2 août : « Toute la Morée et l'archipel retentissent des louanges des Hellènes. Ipsara, dont la chute devait entraîner la ruine de la marine grecque, se trouve actuellement à peu près dans le même état où elle était lorsque ses habitans, livrés à la trahison la plus infâme, furent forcés de l'abandonner pour un instant. Les Turcs n'ont pu emporter un seul canon, à cause des sorties continuelles que faisaient les Ipsariotes qui étaient restés dans l'île, où ils occupaient des positions fortifiées. Anti-Ipsara et même la moitié de la ville d'Ipsara sont toujours demeurés au pouvoir des Grecs. Le nombre des bâtimens turcs, capturés dans cette expédition, non compris ceux qui furent incendiés, se monte à plus de 100, et la totalité de leur perte en hommes s'élève à 18,000. Lorsque les Ipsariotes effectuèrent leur débarquement à Policastro, ce fut le vaillant Canaris, qui le premier y planta l'étendard de la Croix en s'écriant : « Dieu soit loué ! Ipsara est vengée. » Après que tous les Turcs qui occupaient Ipsara furent tombés sous son glaive vengeur, Canaris partit avec sa flotille pour Mitylène, afin de ne pas perdre de vue le capitaine-pacha. Les habitans de Samos avaient arboré la bannière du Croissant pendant quelque tems pour tromper les musulmans qui, ayant donné dans le piège, y débarquèrent : trois mille des leurs furent victimes de leur crédulité.

Depuis ces événemens, le Péloponèse semble animé d'une nouvelle vie, et s'il n'y a de vrai que la moitié des actions glorieuses par terre et par mer, qu'on raconte des Grecs, la Porte doit avoir reçu depuis l'ouverture de cette campagne des coups plus sensibles que tous ceux qui lui ont été portés pendant tout le reste de la révolution. »

ESPAGNE.

Madrid, le 26 août. — S. M., pénétrée de l'importance des services que rendent en ce moment les volontaires royalistes, vient d'ordonner que, pour subvenir aux frais que nécessite l'entretien de ce corps, il soit perçu, à l'entrée dans cette capitale, le droit d'un réal par arrobe d'eau-de-vie, deux maravedis par chaque livre de viande, et quatre maravedis par arrobe de charbon.

Par un autre décret, le roi a ordonné aux autorités civiles et militaires d'employer tous leurs efforts, pour bien faire entendre et comprendre aux Espagnols qu'ils n'ont point de meilleurs amis que les soldats de l'armée française et son gouvernement, surtout dans cette circonstance, où les Français viennent de rendre un si grand service à notre monarque et à la nation entière.

— Une ordonnance de police qui défend à tous individus d'avoir des armes chez soi, vient d'être renouvelée.

— Dans les derniers détails que donne le général J. O'Donnell au ministre de la guerre en date du 23 courant, il annonce qu'au nombre des prisonniers faits à Tarifa, sont les deux chefs des rebelles Pedro Valdès et Domingo Gonzalès et 160 soldats. Quatre compagnies du 34^e. régiment d'infanterie de ligne ont été mises en garnison à Tarifa.

— La conduite du gouverneur de Tarifa a déplu beaucoup au gouvernement, quoique cet officier n'eût pas voulu suivre l'exemple de quelques officiers de la garnison, qui se sont joints aux constitutionnels à leur entrée; il s'était sauvé à Algésiras, où le général O'Donnell lui donna le commandement de la place. Il paraît que le ministre de la guerre vient d'ordonner son arrestation et sa mise en jugement.

— Les dernières lettres de l'Andalousie et de Grenade, quoique écrites avec beaucoup de réserve sur les événemens du camp de Saint-Roch, donnent néanmoins quelque inquiétude; elles parlent, quoique vaguement, de quelques bâtimens portant pavillon colombien qui voguent sur nos côtes de la Méditerranée, mais qui semblent avoir des vues particulières sur Malaga, Estepona, Marbella et Huelva.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 septembre. — M. Canning est revenu en ville, et a travaillé au ministère des affaires étrangères.

— Les nouvelles du cap de Bonne-Espérance sont des plus favorables en ce qui concerne l'état sanitaire de la colonie et ses productions. Ces nouvelles font mention du fait suivant : « Le nommé Vandermere, fermier près du Cap, ayant dételé ses chevaux dans le désert, s'était couché à côté de son charriot; ses deux domestiques, Hottentots, dont une femme, étaient couchés de l'autre côté; un lion s'approcha et emporta la pauvre femme qui, malgré ses cris et les efforts des hommes, fut traînée à une grande distance et dévorée. Il paraît que les lions ont une préférence marquée pour les nègres; ils n'attaquent jamais un blanc quand il est accompagné d'un nègre. »

— Les négociations entre le Portugal et le Brésil ont pris une si bonne tournure que le gouvernement portugais vient de renvoyer tous les bâtimens de transport qui étaient arrêtés moyennant un prix mensuel pour l'expédition contre le Brésil. M. Nunez, attaché à la légation portugaise en Angleterre, est parti pour Lisbonne, où il porte le résultat des conférences et les articles arrêtés entre les commissaires portugais et brésiliens.

— Un journal anglais publie, sans accompagner d'aucune réflexion un document dont voici le titre :

« Extrait des instructions données par le duc de Rauzan à M. Chassériau, envoyé dans la Colombie pour y remplir une mission secrète. »
D'après cette pièce, M. Chassériau serait chargé de faire tous ses efforts dans la Colombie pour y augmenter le nombre des partisans que l'Espagne peut y avoir, et de faire croire que l'indépendance de ce pays ne sera jamais reconnue. Il lui est surtout recommandé de se procurer des renseignemens exacts sur l'état actuel des forces militaires et navales de

la Colombie, sur le nombre de ses bâtimens de guerre, sur celui de leurs canons et de leurs équipages. Il doit s'adresser particulièrement au chef et aux généraux pour les attirer dans le parti de l'Espagne, etc.

— On a publié une relation très-étendue sur la dernière guerre entre les Anglais et les Ashantées, elle remplit la partie deux no. du Courrier. On y apprend des circonstances assez curieuses sur la politique, les superstitions et la puissance des Ashantées. Ces sauvages étaient, à une époque récente, si effrayés des progrès des Anglais, qu'ils auraient volontiers signé toutes les constitutions que sir Charles Mac-Carthy leur aurait dictées, mais ce gouverneur négligea le moment favorable, et ne se mit pas en état de se mesurer avec les Ashantées, lorsque ceux-ci avaient perdu courage. Le roi de cet empire sauvage avait médité pendant trois ans l'invasion des côtes maritimes, alliées des Anglais, et s'y était procuré des intelligences. De là la trahison des Fantées et de presque toutes les troupes indigènes.

Les habitans de Cap-Coast inspiroient à sir Charles Mac-Carthy une confiance outrée; il se proposait de marcher droit sur Coumassie, capitale des Ashantées, cependant les Africains, alliés des Anglais, furent découragés en voyant ce gouverneur revenir presque tout seul de Sierra-Léona, au lieu d'amener les renforts qui auraient été nécessaires : « Comment! s'écriaient les Fantées, vous revenez dans un petit canot, avec sept fusils et une paire de pistolets! Le roi africain éprouvait, ou affectait d'éprouver une grande inquiétude : il immolait tous les jours dix jeunes vierges à sa fétiche, ou idole, en lui offrant des prières pour le salut de son empire. Quand il eut résolu de marcher en avant, il employa le langage le plus digne d'un antropophage :

« Il me faut, disait-il au gouverneur, ta tête, afin d'aller cher ton crâne au grand tambour de guerre de mon royaume, afin que tes mâchoires me servent de baguettes. »

Sir Charles racontait cette proposition en riant, mais par un hasard affreux, le monarque africain la littéralement exécuté sa menace.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 4 août. — On croyait généralement à Pétersbourg que l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie avait eu lieu vers la fin de juillet. Cependant on s'étonnait que le gouvernement russe n'eût rien publié à cet égard. Des lettres directes de la Bukowine, de la Transylvanie et même de la Valachie, ne font aucune mention de cette évacuation, et rapportent même des circonstances qui prouvent qu'elle n'est rien moins que prochaine; il en résulte que la nouvelle répandue à Pétersbourg est dénuée de fondement, et si le gouvernement russe n'a rien publié à cet égard, c'est parce qu'il était instruit du véritable état de choses. Il paraît que le départ du nouveau ministre russe près la Porte, M. de Ribeaupierre, n'aura pas lieu encore aussi promptement qu'on le présumait à Pétersbourg. Des lettres de cette capitale annoncent que le ministre des affaires étrangères, comte de Nesselrode, est toujours très-occupé. Il n'y a pas de jour qu'on n'expédie de sa chancellerie des courriers pour Vienne, Berlin, Paris, Londres et Madrid. La correspondance entre Pétersbourg et Odessa est aussi très-active, attendu que c'est par cette dernière ville que le cabinet de Pétersbourg reçoit les dépêches qui lui sont envoyées de Constantinople, tant par le consul-général russe Minzaky, que par l'intendant d'Autriche baron d'Ottensfels.

Le grand-duc et la grand-duchesse Nicolas sont arrivés à Berlin. LL. AA. sont descendues au palais, où ils occupent les appartemens préparés pour eux.

— Le conseil de la ville libre de Francfort a adopté, le 27 de ce mois, l'ordonnance qui fixe les droits privés de bourgeoisie des israélites, d'après la résolution constitutionnelle rendue par le corps législatif.

Toutes les familles et les individus israélites, domiciliés présentement dans cette ville, ainsi que leur descendance masculine, ont, comme bourgeois israélites, le droit de sujets d'état de la ville libre de Francfort, mais ils restent exclus de l'administration immédiate et médiate de l'état et de la commune chrétienne.

Il ne pourra être contracté chaque année plus de 15 mariages, parmi lesquels néanmoins il pourra s'en trouver deux où l'un des deux conjoints soient étrangers. Si cependant les 15 mariages n'ont pas eu lieu dans le cours de l'année, le nombre nécessaire pour les compléter pourra être ajouté à celui des années suivantes.

Les bourgeois israélites sont soumis aux mêmes obligations qui sont imposées aux chrétiens, relativement à l'exercice d'un métier, du commerce et de toute espèce d'industrie.

Si un juif veut s'établir ici comme négociant, il doit prouver par des certificats valables qu'il a fait l'apprentissage du commerce dans les règles, au moins pendant trois ans, à compter depuis sa 15^e. année.

Il est permis aux bourgeois israélites, reçus commerçans, d'exercer comme les chrétiens toute espèce de commerce et d'affaires subséquentes à l'exception du commerce de bois à brûler, des grains, des fourrages et de la farine; on ne comprend pas néanmoins dans cette exception le commerce de farine en détail, par ceux qui sont reçus marchands de cet objet.

Le nombre actuel des marchands et détailliers israélites ne doit pas être augmenté d'une année à l'autre au-delà de la proportion de la population actuelle avec la population à venir.

— Voici en quels termes le ministre des Pays-Bas pour le grand duché de Luxembourg a voté, à la diète germanique pour la proposition présidiale :

Constamment pénétré de l'obligation que lui a imposée S. M. le roi son maître de se prononcer toujours dans les votes et les communications qu'il émettrait au sein de cette haute assemblée dans un esprit véritablement fédératif, et qu'il régit dans ses instructions, le ministre du grand-duché de Luxembourg craindrait de se rendre responsable envers son souverain, s'il ne se joignait pas avec empressement, surtout dans l'occasion actuelle, à l'expression unanime de reconnaissance envers la cour impériale d'Autriche, et veille avec une attention vraiment grande et une sollicitude

prévoyante sur le bien général de la Confédération Germanique, et s'il ne se déclarait pas formellement et parfaitement d'accord, ainsi qu'il le fait, au nom de S. M., avec la nouvelle preuve signalée qui vient d'en être donnée, et avec tous ses développemens.

FRANCE.

Paris, le 5 septembre. — Le roi a éprouvé pendant quelques jours une indisposition assez douloureuse qui s'est heureusement dissipée, et a fait place à un état très-satisfaisant. C'est au milieu des souffrances de cette courte maladie, que S. M. s'est livrée à ses travaux ordinaires, a reçu les corps de l'état, tenu le conseil de ses ministres, donné des audiences et admis à sa cour des cercles nombreux, sans perdre un instant ce calme et cette sérénité d'âme qui semble n'être que l'attribut de la santé. Tout entier au bonheur de ses sujets, on peut dire que notre monarque chéri s'est oublié lui-même, et que, dans ces jours si pénibles pour son auguste famille et pour ses fidèles serviteurs, il a été le seul qui ait montré une fermeté et un courage à toute épreuve. (*Drapeau blanc.*)

— M. le vicomte Chateaubriand est arrivé avant hier soir à Paris. Le noble pair revient de Neuchâtel en Suisse, où il était allé chercher Mme. la vicomtesse de Chateaubriand.

— M. le vicomte de Donnadien, lieutenant-général commandant la 4^e. division militaire, est arrivé à Tours. Il a établi son quartier-général à la Grande-Bretèche.

— Encore deux victimes d'une violente passion contrariée par l'intérêt. Un militaire en retraite aimait passionnément une jeune fille de la commune de Budos (Gironde); ayant acquis la certitude qu'il fallait renoncer à l'obtenir de ses parens, il l'a tuée d'un coup de pistolet. Epouvanté de son crime, il a d'abord pris la fuite, mais on l'a bientôt après retrouvé mort, par suite de deux blessures que probablement il s'était faites lui-même dans son désespoir.

— Un jeune homme de 16 à 17 ans, qui a tout l'air de l'enfant prodige, s'est présenté dans quelques communes du canton de Vauvecourt (Meuse). Il a une voiture et deux domestiques, fait danser les filles et leur distribue des bagues. Cet individu, à qui on ne reproche jusqu'ici que sa prodigalité, pique singulièrement la curiosité publique. Quand nous saurons le mot de l'énigme nous le ferons connaître.

— La *Quotidienne* s'est mise aujourd'hui à faire de la morale, parce que, dit-elle, la morale est de l'opposition. C'est là une vérité dont tout le monde au besoin administrerait la preuve. La *Quotidienne*, tout en moralisant, arrive aux considérations suivantes :

« Un moraliste de mes amis, avec qui je causais un jour sur la corruption du siècle, trouvait la source de toutes les discordes, de toutes les intrigues, de tous nos maux, dans le milliard qu'on lève chaque année sur la France. Cette vérité, si c'en est une, ne saurait au moins déplaire aux contribuables. Il est bien certain que si la France ne payait pas plus d'impôts que la Suisse, et que l'état n'eût rien à donner à ceux qui le servent, les portefeuilles de ministres, les grandes et petites directions, les suffrages électoraux seraient disputés avec beaucoup moins de chaleur. »

Il y a long-tems que l'opposition constitutionnelle a réclamé contre l'énormité des dépenses, et la *Quotidienne* l'accusait alors de vouloir priver le gouvernement des moyens indispensables à sa marche et à sa stabilité. L'opposition se fonde alors sur des considérations purement politiques; la *Quotidienne* arrive aujourd'hui au même but en se fondant sur des considérations purement morales; à la bonne heure: peu importe le motif, peu importe qu'on invoque la morale ou la politique, pourvu qu'on parvienne au même résultat, et qu'on fasse comprendre aux ministres que la première réforme qu'exige la situation de la France, c'est la diminution des charges publiques.

BOURSE du 4 septembre. — 5 p. c. cons. Jouiss. du 22 mars 1824, 101 fr. 65 c. — Action de la banque, 1900 fr.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 8 SEPTEMBRE.

Par arrêté du 4 septembre 1824, S. M. a commué la peine de mort prononcée contre J. H. Vanden Eynde, en celle des travaux forcés à perpétuité. Cet individu avait été condamné par arrêt de la cour spéciale de la province de Limbourg, en date du 19 décembre 1823, pour vol commis sur la voie publique, par récidive.

— On écrit d'Holwierda, commune de Bierum, province de Groningue, que le 30 août dernier, un incendie a dévoré la belle ferme neuve du sieur Henri Post, avec tout ce qu'elle contenait: mobilier, instrumens aratoires, grains, coïzas et fourrages, tout a été la proie des flammes. Le feu a été produit par un tas de foin humide qui s'est enflammé spontanément, vers le midi, par la fermentation.

— Un somnambule de Laon qui avait, à ce qu'il paraît, contracté l'habitude de se promener toutes les nuits sur le toit de sa maison, s'est laissé choir dernièrement, et par un bonheur inespéré, est tombé, sans se réveiller, sur l'impériale d'une diligence qui passait en ce moment sous ses fenêtres. Le lendemain matin il a été tout étonné de se trouver en chemise rue Notre-Dames des Victoires. Il a arrêté de suite, au bureau, une place d'intérieur pour retourner chez lui, où il suppose que son absence doit causer de vives inquiétudes.

— D'après un relevé du nombre des places dans chacun des douze théâtres de Paris (sans compter celui de M. Comte), on peut évaluer à 10,000 au moins, par jour, les spectateurs payans; ce qui produit 20,000 fr. par jour (taux moyen), 600,000 par mois, 7,200,000 fr. par an.

En attendu qu'il se donne au moins trois cent soixante cinq nouveautés par an, réparties entre les douze théâtres, en ne mettant les droits d'auteur qu'au douzième, c'est 600,000 fr. qu'ils touchent par année pour Paris, ce qui revient à 1,644 fr. par an pour chaque pièce (taux commun.)

— A l'Académie royale de Musique, il peut tenir 1,900 personnes, au Théâtre-Français 1,500, à l'Opéra-Comique 1,700, à l'Odéon 1,800, à l'Opéra Italien (salle Louvois) 1,300, au Gymnase 1,300, au Vaudeville 1,300, aux Variétés 1,200, à la Gaîté 1,800, à l'Ambigu 1,500, à la Porte-Saint-Martin 1,800, au Cirque de Franconi 1,200. Total, 18,300.

Extrait d'une lettre particulière de Paris, par voie d'Augsbourg. — « Aux environs de Madrid, l'effervescence va toujours croissant. C'est surtout la garde royale qui en veut aux français. On a découvert des prêtres qui en chaire, ont prêché l'extermination des étrangers. Les troupes françaises ont dû tirer sur la garde royale, sous les fenêtres mêmes du roi. On dit que le voyage de ce monarque, à Burgos, a été motivé par l'état de trouble qui menace la capitale. Quelques-uns vont jusqu'à dire que Ferdinand fera un voyage en France. Ce qu'il y a de particulier dans tout cela, c'est que ce ne sont plus des révolutionnaires qui excitent ces troubles, mais un parti qui ne veut pas souffrir que le roi absolu se rende aux conseils de modération qu'il reçoit de la France ».

IDYLLES par M. N. COMHAIRE.

On l'a déjà dit, l'époque actuelle n'est pas favorable à tous les genres de vers, tout y est sérieux et positif; la politique, c'est la grande étude, et l'on en veut même en poésie. Avides de connaître le vrai et l'utile, les esprits rejettent ce qui est en dehors de ce cercle, et malheur au poète qui ne soumet pas ses inspirations à la tendance générale. C'est ce que Casimir Delavigne a compris; aussi est-il le poète de l'époque, et ses productions brillantes ont-elles fait pâlir les poèmes descriptifs de l'abbé Delille qui avait ouvert le siècle avec tant d'éclat. Sans vouloir proscrire aucun genre, avouons en effet que le mâle tableau de tout un peuple s'armant pour la liberté, la peinture sublime de la mort du poète guerrier offre à l'esprit une leçon bien plus utile, et le frappe d'impressions bien autrement puissantes, que la jolie description de la couleur de la tulipe ou de l'aile d'un papillon.

Que dire du genre pastoral depuis long-tems décrédité en France, grâce à toutes les sottises champêtres que l'on a fait redire aux échos depuis deux siècles? Dans une dissertation sur les auteurs bucoliques, écrite avec autant de goût que d'élégance, M. Comhaire explique d'une manière fort naturelle les causes de la défaveur attachée en France à la poésie pastorale, et il indique en même tems les moyens qu'il croit propres à la faire revivre. « L'Idille rapprochée de nos mœurs, dit-il, plairait davantage; les réflexions morales, les entretiens délicats pourraient y paraître, sans blesser la vraisemblance; et des sentimens, inspirés par une sage philosophie, leur donneraient un degré qu'elle n'a, pour ainsi dire, jamais eu. »

Certes cette nouvelle manière de traiter la poésie pastorale lui donnerait un genre d'intérêt que rarement on y trouve; et quelques-unes des idylles de M. Comhaire nous en fournissent la preuve. Il a sagement banni les éternels tête-à-tête des bergers et des bergères; il ne « peint que des plaisirs qu'il a sentis et des objets qu'il a pris soin d'observer. » Ses poésies annoncent un esprit éclairé, des mœurs douces, un cœur aimant. Ce ne sont pas des plaisirs imaginaires qu'il chante, ni une nature de convention, ce sont les environs de Liège, c'est *Cointe*, c'est *Chaufontaine* si fertile en sites pittoresques, si propre aux inspirations. Une *Euphémie* vient souvent, un peu trop souvent peut-être animer la scène. Le voile qui couvre les jouissances du poète est aussi parfois trop transparent; mais il serait injuste de l'accuser, même en plaisantant, comme l'a fait un journal de Bruxelles, du *dessin de corrompre les mœurs*.

M. Comhaire chante d'inspiration; mais a-t-il toujours été heureusement inspiré? Ses tableaux, pour être vrais, sont-ils toujours également intéressans? La *Caille ardente*, le *Rouge-gorge*, le *Grimpereau* sont-ils des oiseaux bien poétiques; et s'il ne veut pas, comme les autres, chanter sous un hêtre ou pleurer sous un cyprès, est-ce fort adroit de leur substituer les noms quelque peu prosaïques du *pommier*, du *prunier* ou du *sapin*? Le *Lever du soleil* enfin, le *Lever de la lune*, n'ont-ils pas été chantés assez de fois, et n'est-il pas impossible d'éviter la monotonie dans la description de ce spectacle admirable, mais toujours le même?

C'est au reste dans le genre descriptif que M. Comhaire nous paraît exceller, voyez de quel coloris brillant il peint le cygne

Qui vogue, amant superbe, auprès de sa maîtresse;

et cet oiseau matinal,

Dont l'éclatante voix fait retentir les cieux;

la rose enfin,

J'ai trouvé cette rose au bord d'une onde pure;

Elle semblait sourire au sein de la verdure

Ne montrant qu'à demi sa grace et sa beauté...

De tels vers ne semblent-ils pas échappés à Parny? On regrette que le poète n'ait pas donné à tous le même soin, et l'on s'étonne d'en lire quelques-uns qui sont au moins très-négligés.

Quoique M. Comhaire décrive très-bien, il ne décrit pas toujours; quelquefois il sait varier ses chants par des re-

jours sur lui-même, remplis d'une douce mélancolie, par des réflexions qui décèlent le sage, ou des mouvemens pleins de chaleur.

Mon vers audacieux, noble enfant du génie,
Brilleraient plein de verve et riche d'harmonie...

C'est ici le réduit qu'habita mon enfance;
Beaux jours que je regrette, âge de l'innocence,
Vous laissez dans mon cœur de charmans souvenirs;
Quel plaisir est égal à nos premiers plaisirs?

Trop heureux le mortel, qui dans sa vie obscure
Jouit d'un doux repos au sein de la nature,
Qui satisfait de lui, loin des jaloux regards,
Goûte le plaisir vrai, cultive les beaux-arts!

Il bénit en secret sa retraite profonde,
Et rendant grâce au ciel d'être ignoré du monde,
Comme un lis à l'écart verse en paix son odeur,
Sur tout ce qui l'entoure il répand le bonheur.

En résumé, les poésies de M. Comhaire seront toujours lues avec beaucoup d'intérêt, surtout par les Liégeois, à côté des *Loisirs des trois Amis*. Nous en dirons autant des fables de M. Rouveroy (*). Si Liège s'est acquis dans les beaux-arts des titres éternels de gloire, désormais elle peut prétendre à quelque éclat littéraire, et citer plusieurs noms avec honneur, après le nom imposant de Grétry. *J. ou Ch. A.*

(*) Nous nous proposons d'y consacrer un article.

CHARADE.

Laure, à son doigt mignon, craignant l'acier perfide,
Place de mon premier l'impénétrable égide.
Au pied de mon second, souvent un noble preux,
De la beauté captive écoute la prière :
Et suivant de mon tout les replis sinueux,
L'intrigue, vers son but, se glisse avec mystère.

Le mot de la dernière charade est *Million*.

MODES.

Les capotes en batiste écrue et en gros de Naples deviennent fort communes : la plupart sont à passe unie et tendue; quelques-unes en batiste sont surmontées d'un petit fichu de batiste en marmotte, bordé d'un ruban noyer. Les chapeaux les plus élégans sont en paille d'Italie, demi-grandeur, et ont pour ornement une guirlande de fleurs des champs en diadème. Le sumac, réduit dans ses proportions, orne un bon nombre de chapeaux de tissus de coton, de bois blanc. L'espèce d'aigrette, d'un rouge-brun, qui surmonte son feuillage vert, permet d'employer cette fleur avec les rubans acajou et verts, si fort à la mode, cette année, sur tous les chapeaux blancs.

Les étoffes de soie à rayes ombrées sont maintenant employées pour chapeaux et pour ombrelles autant qu'elles l'ont été pour robes.

Les robes en écorce d'arbre, à raies bleues et acajou sur fond blanc, celles à rayes jaunes et noyer sur gris de lin, sont toujours en faveur. Ces robes sont décolletées, et leur corsage est plissé à plis irréguliers; deux larges biais en garnissent le bord, et, en dedans, il y a un fichu-guimpe en mousseline, plissé à gros plis. Quelques robes de mousseline anglaise à carreaux blancs sur blanc, dont le corsage est bouillonné et froncé sur des gances transversales, par devant et par derrière, ont des mancherons bouffans et des manches longues de mousseline unie, très larges, qui se terminent par trois poignets brodés. La garniture du bas de ces robes offre trois bouillons de mousseline séparés par une broderie blanche.

En général, on voit peu de manches courtes, mais beaucoup de manches longues et claires. Les rubans larges, croisés sur la poitrine, et les fichus à la neige, c'est-à-dire découpés à grandes dents, ont conservé toute la faveur.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 7 septembre.

Naissances : 4 garçons, 4 filles.

Décès : 2 garçons, 2 hommes, 1 femme, savoir :

Michel Etienne, âgé de 46 ans, armurier, faub. St-Léonard, veuf de Marie Meunier.

Léonard-Louis-Joseph Jamar, âgé de 33 ans, marchand teinturier, faub. Ste-Marguerite, époux de Marie-Charlotte Bleret.

Marie-Constance-Louise, comtesse d'Argenteau, âgée de 85 ans 6 mois, ancienne chanoinesse de Mons, place St-Paul.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS INTÉRESSANT.

La commission établie par l'acte d'attribution du 28 janvier 1820, étant sur le point de procéder à la liquidation des créances à charge de la maison Jaumenne, de Marche-les-Dames, prie les créanciers de ladite maison de vouloir bien envoyer leurs titres de créance le plutôt possible à M. de CAUWER, avocat, à Namur, l'un des commissaires, qui est chargé d'en donner récépissé.

Namur, le 27 août 1824.

Les commissaires, (signés) E. MANDERBACH,
MONTIGNY et DE CAUWER.

Entreprise de messageries autorisée par S. M. le roi des Pays-Bas.

Le Sr. QUIRIN-BODY, entrepreneur des diligences de Liège à Spa et vice-versa, à l'honneur de prévenir le public, qu'à dater de ce jour son bureau est transféré à l'hôtel des messageries royales rue Féronstrée, n. 742, à Liège.

(44) Le samedi 25 septembre 1824, à 3 heures de relevée, on vendra à l'enchère en l'étude du notaire BERTRAND, place

St-Lambert, une jolie maison de campagne, couverte en ardoises, avec pompe, citerne et un lavoir en jardin et prairie y contigu, située à une lieue et demie de Liège, au village de Boncelles, canton de Seraing, dans le site le plus pittoresque.

La mise à prix est de 1,100 florins des Pays-Bas. Le cahier des charges et les titres de propriété sont déposés en l'étude dudit notaire.

(45) Ceux des créanciers de la succession d'Antoine Anstas, décédé à Liège, qui n'ont pas encore remis leurs comptes en main du notaire PAQUE, sont invités à les y déposer avant le vingt huit de ce mois, afin d'en dresser un état qui sera produit en main de M. le juge commis pour la distribution des deniers.

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE DE BOIS SCIÉS.

(26) Mardi 14 septembre 1824, à deux heures très-précises de relevée, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Domet et sœur sur Avroy, Madame veuve de M. Joseph Hennuret, en son vivant marchand de bois, à la plante, près de Namur, cessant son commerce fera vendre une quantité extraordinaire de bois sciés, de toute espèce; savoir : une très-grande partie de planches et quartiers de chêne, de toute longueur jusqu'à 14 et 20, une grande quantité de belles planches sur bois rond, de barreaux, fonçures et feuilletts, le tout fort sec; une très-grande quantité de vèrès, terrasses et posselets de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre, beaucoup de horrons d'orme, de chêne, de frêne, de cerisier et de tilleul, lattes à plafonner, douves, feuilletts de hêtre, raies de sapin pour faire des toits en tuiles, plusieurs cents de jantes et rais, etc., etc. Argent comptant.

A louer, pour le courant de novembre, un quartier neu ou sans jardin, pour des personnes tranquilles.
S'adresser rue St-Jacques, n. 494.

Immeubles à vendre par expropriation forcée.

(42) 1. Une maison, cotée sept-cent quarante-sept, avec un jardin y contigu, contenant, y compris l'emplacement de ladite maison, deux perches et dix-huit aunes, environ, le tout occupé; à titre de bail, par M. le contrôleur Closon, et situé rue de la Casquette, quartier du sud, ville, commune et district de Liège, premier arrondissement de la province de ce nom, et arrondissement judiciaire du tribunal civil de première instance séant en la même ville.

2. Une maison, cotée septante-deux, occupée par Me. Fraiture, partie saisie, et située rue Hocheporte, quartier de l'ouest, ville, commune et district de Liège, premier arrondissement de la province de ce nom, et arrondissement judiciaire du tribunal civil de première instance de ladite ville.

La saisie de ces immeubles a été faite par procès-verbal de l'huissier Michel-Servais Houdret, du quatre août mil huit cent vingt-quatre, enregistré à Liège le surlendemain.

A la requête de Me. Paschal Lohest, avocat, demeurant à Liège, rue Hocheporte.

Sur Me. Alexandre-Charles-Denis Fraiture, avocat, demeurant aussi à Liège, rue Hocheporte.

Copie entière du procès-verbal de saisie a été, avant l'enregistrement, laissée à M. Frédéric Rouveroy, échevain de la ville et commune de Liège; lequel a visé l'original du susdit procès-verbal.

Quatre copies semblables, ont également été, avant l'enregistrement, laissées aux greffiers des juges-de-paix de la ville et commune de Liège; savoir : La première, à M. Lambert-Joseph Defize, greffier du juge-de-paix du quartier de l'est; la deuxième, à M. Henri Frésart, greffier du juge-de-paix du quartier du nord; et les deux autres à M. Pierre-Jean-Louis Bernard de Loucin, greffier du juge-de-paix des quartiers du sud et de l'ouest, lesquels ont aussi visé l'original dudit procès-verbal.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques à Liège, le six août mil huit cent vingt-quatre, et au greffe du tribunal civil de première instance de la même ville le lendemain.

La première publication du cahier des charges, clauses et conditions, pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus désignés, qui en sera faite contre Me. Fraiture, sus-nommé, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le dix-neuf octobre mil huit cent vingt-quatre, neuf heures et demie du matin.

Me. Gerard-Renier BERTRAND, avoué au prédit tribunal, demeurant à Liège, rue Saint-Severin, n. 53, est chargé d'occuper et occupe pour Me. Lohest, saisissant.

Signé, BERTRAND, avoué.

Je soussigné greffier du tribunal de première instance séant à Liège, certifie que, conformément à l'article six cent quatre-vingt-deux du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le neuf août mil huit cent vingt-quatre.

Signé, RENARDY, commis-greffier.

Enregistré à Liège, le douze août 1824, fol. 131, case 7. Reçu un florin 3 cents, subv. comprise.

Signé, Conrad DE HARLEZ.